

Réforme de la fiscalité du patrimoine

Les principales mesures

Parmi les principales mesures du texte de loi concernant la réforme fiscale du patrimoine, adopté par le Parlement le 6 juillet 2011¹, nous pouvons citer l'**allègement de l'ISF** et la **suppression du bouclier fiscal** dont le coût sera, en partie, financé par le **rehaussement des droits de succession et de donation**. La réforme concerne également la qualification de bien professionnel au regard de l'ISF ainsi que le Pacte Dutreil.

1. Réforme de l'ISF et suppression du bouclier fiscal :

Dès 2011, seuls sont concernés par l'impôt sur la fortune les contribuables ayant un **patrimoine net taxable supérieur à 1,3 M€**.

■ Au titre de l'ISF 2011 :

- Le seuil de déclenchement de l'imposition est ainsi rehaussé à 1,3 M€,
- Le barème ISF reste inchangé (actif net taxé, à compter de 800 K€),
- La date limite de dépôt des déclarations et du règlement de l'ISF 2011 est reportée au 30 septembre 2011,
- Déclaration simplifiée pour les redevables dont le patrimoine est inférieur à 3 M€.

■ A compter de 2012 :

- La loi prévoit un renforcement de la réduction d'impôt pour charges de famille. Actuellement de 150 € par enfant à charge, la réduction passera à 300 €.
- Suppression du mécanisme du plafonnement ISF²
- Les redevables bénéficieront du barème simplifié :

Valeur nette taxable du patrimoine	Tarif applicable (en %) dès le 1er €
Egale ou supérieure à 1 300 000 € et <3 000 000 €	0,25%
Egale ou supérieure à 3 000 000 €	0,50%

Pour les redevables dont le patrimoine net taxable est égal à 1 300 000 €, le montant de l'impôt sera réduit de 1500 €³, ceux dont le patrimoine net taxable est égal à 3 000 000 €, le montant de l'impôt sera réduit de moitié⁴.

Afin d'atténuer les effets de seuil, un système de décote s'appliquera aux redevables dont le patrimoine net taxable est compris entre 1,3 M€ et 1,4 M€ ainsi que ceux dont le patrimoine est compris entre 3 M€ et 3,2 M€.

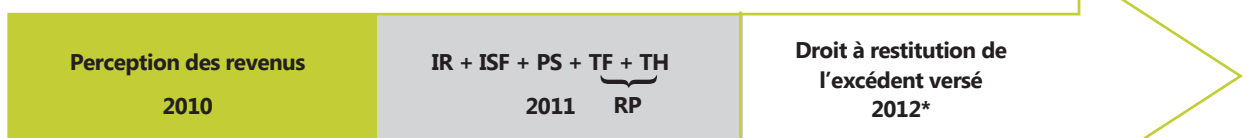
> Exemple : Montant de l'ISF à payer avant et après la réforme

Valeur nette taxable du patrimoine en €	ISF avant réforme en €	ISF après réforme en €	Gain en €	Gain en %
2 000 000	7 980	5 000	2 980	37 %
5 000 000	39 435	25 000	14 435	37 %

En ce qui concerne le bouclier fiscal, celui-ci sera purement et simplement supprimé.

La dernière application du bouclier fiscal aura lieu en 2012 sur les revenus de 2010.

Impositions afférentes aux revenus perçus en 2010 + ISF 2011



* Faire la demande avant le 30 septembre 2011. Sinon auto-liquidation sur l'ISF 2011 et années suivantes.

¹ Sous réserve de la décision du Conseil Constitutionnel saisi le 13/07/2011 - ²Le mécanisme du plafonnement ISF permettait de limiter la somme de l'ISF et des impôts sur le revenu de l'année précédente à 85 % de ces revenus. - ³ ISF à payer pour un patrimoine de 1,3 M€ = (1,3 M€ * 0,25 %) - 1500 € = 1750 € - ⁴(3.000 000 € * 0,5 %)/2 = 7500 €